

LEADER en Provence Verte et Sainte-Baume

- Décembre 2021 -













LEADER: Comment ça marche?

Le fabuleux destin d'un projet LEADER...



LEADER : qui est éligible ?

- Associations
- ✓ Entreprises : TPE et PME
- Collectivités locales
- √ Établissements publics
- Établissements de formation agréés
 - Collectifs associant plusieurs de ces acteurs





LEADER : les principales catégories de dépenses éligibles

- Frais de **personnel** interne
- Prestations externes :
 - Animation, études, conseil, formation
 - Communication, événementiel
 - Acquisition d'outils numériques (logiciels, sites web, etc.)
 - Acquisition d'équipement matériel neuf
 - Travaux (aménagement, rénovation, hors gros œuvre)





Le financement d'un projet LEADER



Autofinancement: taux variable (10% minimum)

Aides publiques : taux variable (90% maximum)

- **FEADER** : **60%** des aides publiques
 - Cofinancement (Région, Département, Communauté de communes, Commune, etc.) : 40% des aides publiques



De l'idée au pré-projet...



Je contacte l'**équipe technique** et me fais **conseiller**





Je consulte les appels à projets



Disponibles en ligne sur les sites du Pays de la Provence Verte et du PNR de la Sainte-Baume



Je dépose mon **pré-projet** et les **documents** demandés



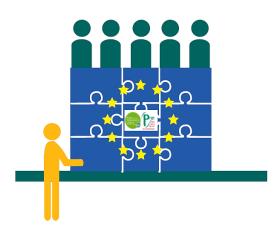
<u>Équipe technique</u>:
Examen du <u>pré-projet</u> et envoi au <u>comité de</u>
<u>programmation</u>



Après l'avis d'opportunité, la demande d'aide...



Je **présente** mon projet pour avoir un **avis** sur son **opportunité**



Comité de programmation : avis d'opportunité favorable (avec éventuelles recommandations) ou défavorable



Je reçois une notification écrite, le formulaire de demande d'aide et sa notice





Je **dépose** mon **dossier** de demande d'aide



Marque le début de l'éligibilité des dépenses

<u>Équipe technique :</u> Envoi d'un accusé de réception ·

Instruction du dossier, Calcul du montant de l'aide, Transmission aux cofinanceurs



Projet cofinancé? Projet approuvé!



Mon dossier est soumis pour avis d'attribution



<u>Cofinanceurs</u>: avis technique et engagements financiers

<u>Comité de programmation</u>:
avis d'attribution



Je reçois une **notification écrite** d'attribution



Une convention attributive me lie au GAL

→ Engagement juridique
Je reçois le formulaire de demande de paiement



Je **réalise** mon projet (possibilité d'**acompte**)



Suivi administratif et financier, Rapport d'exécution, Demande de paiement

Suivi, contrôle et paiement...

...sans oublier de communiquer!



Je dépose mon dossier de demande de paiement



Mon opération est contrôlée avant paiement



Je **communique** sur mon projet et sur les aides européennes



<u>Équipe technique :</u> Instruction du dossier



<u>Équipe technique :</u> Contrôle et visite sur place <u>ASP * :</u> Contrôle et paiement



<u>Équipe technique</u>: promotion du projet dans les réseaux régionaux, nationaux



Une équipe à votre service!

Azza CHALLOUF-AUBARD

Animatrice-gestionnaire

04 98 05 12 28 / 06 71 12 64 32 leader@paysprovenceverteverdon.fr

Marie-Laure PERRAULT-LECONTE

Gestionnaire-animatrice

04 98 05 36 14 / 07 86 27 87 59 gestion.leader@paysprovenceverteverdon.fr

Bernadette MARCHAND

Gestionnaire-animatrice

04 98 05 36 15 / 07 86 27 87 37

gestion2.leader@paysprovenceverteverdon.fr

À votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches!









